

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XX. Du Droit-Des-Gens des Tartares.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

dans l'Esclavage (1) Politique. J'ai déjà (a) donné quelques raisons de ce dernier fait : en voici de nouvelles.

Ils n'ont point de Villes, ils n'ont point de Forêts, ils ont peu de Marais, leurs Rivières sont presque toujours glacées, ils habitent une immense plaine, ils ont des pâturages & des troupeaux, & par conséquent des biens, mais ils n'ont aucune espèce de retraite ni de défense. Sitôt qu'un Kan est vaincu, on lui coupe (2) la tête; on traite de la même manière ses enfans, & tous ses Sujets appartiennent au Vainqueur. On ne les condamne pas à un Esclavage Civil; ils seroient à charge à une Nation simple, qui n'a point de Terres à cultiver, & n'a besoin d'aucun service domestique. Ils augmentent donc la Nation; mais au-lieu de l'Esclavage Civil, on conçoit que l'Esclavage Politique a dû s'introduire.

En effet, dans un Païs où les diverses Hordes se font continuellement la guerre & se conquièrent sans cesse les unes les autres, dans un Païs où par la mort du Chef le Corps politique de chaque Horde vaincue est toujours détruit, la Nation en général ne peut guère être libre; car il n'y a pas une seule partie qui ne doive avoir été un très grand nombre de fois subjuguée.

Les Peuples vaincus peuvent conserver quelque liberté, lorsque par la force de leur situation ils sont en état de faire des Traités après leur défaite. Mais les Tartares toujours sans défense, vaincus une fois, n'ont jamais pu faire des conditions.

J'ai dit au Chapitre II. que les habitans des Plaines cultivées n'étoient guère libres; des circonstances font que les Tartares habitant une Terre inculte sont dans le même cas.

CHAPITRE XX.

Du DROIT-DES-GENS des Tartares.

LEs Tartares paroissent entr'eux doux & humains, & ils sont des Conquérans très cruels; ils passent au fil de l'épée les habitans des Villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grace lorsqu'ils les vendent ou les distribuent à leurs Soldats. Ils ont détruit l'Asie depuis les Indes jusqu'à la Méditerranée; tout le Païs qui forme l'Orient de la Perse en est resté désert.

Voici ce qui me paroît avoir produit un pareil Droit-des-Gens. Ces Peuples n'avoient point de Villes; toutes leurs guerres se faisoient avec promptitude & avec impétuosité. Quand ils espéroient de vaincre, ils combattoient; ils augmentoient l'Armée des plus forts quand ils ne l'espéroient pas. Avec de pareilles coutumes ils trouvoient qu'il étoit contre leur Droit-des-Gens qu'une Ville qui ne pouvoit leur résister, les arrêtât. Ils ne regardoient pas les Villes comme une Assemblée d'habitans, mais comme des Lieux propres

(1) Lorsqu'on proclame un Kan, tout le Peuple s'écrie: *Que sa parole lui serve de glaive.*

(2) Ainsi il ne faut pas être étonné si Mirveis s'étant rendu maître d'Isbahan, fit tuer tous les Princes du Sang.